

Voiron, le 13 mars 2018



INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Campus de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559 A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

DEVIS de formation

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous adressons un devis pour la formation professionnelle continue suivante :

Enseignement du vélo et VTT en anglais

Dates de la formation en centre : **du 2 au 4 mai 2018**

Durée de la formation en centre : **22h réparties comme suit :**
2 mai 2018 : 9h-12h/13h-17h30
3 mai 2018 : 08h30-12h-13h-17h30
4 mai 2018 : 08h30-12h/13h-16h

Lieu de la formation : **IFV – 180 boulevard de Charavines – 38500 Voiron**

Coût pédagogique de la formation : **420 € Net de taxes** (organisme de formation non assujetti à la TVA)

Frais d'hébergement / restauration : **à la charge du stagiaire**

Les intervenants qui assureront la formation sont spécialisés dans ce domaine et vous apporteront toutes les compétences pour atteindre les objectifs visés et détaillés dans le programme ci-joint.

Bon pour acceptation
Signature du stagiaire

Le Grand RABATEL
IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 Voiron
Siret : 534 277 488 00019 - APE 8559Z
info@formation-velo.com

Responsable formation



INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 Code NAF : 8559 A

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : Enseignement du vélo et VTT en anglais

Entre l'organisme de formation :

Institut de formation du vélo

dont le siège est au Campus de la Brunerie - 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON

dont le numéro SIRET est 534 277 488 000 19.

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 3805102 38 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Et l'entreprise :

est conclue une convention de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

Article 1^{er} : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Enseignement du vélo et VTT en anglais**

Article 2 : Nature et caractéristique des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Objectif : améliorer les compétences techniques, pédagogiques et administratives de son personnel d'encadrement cycliste, ainsi que lui permettre de suivre les évolutions de la discipline.

Durée : 22 heures en centre de formation, réparties sur **3 jours**.

Horaires : 2 mai 2018 : 9h-12h/13h-17h30

3 mai 2018: 08h30-12h-13h-17h30

4 mai 2018: 08h30-12h/13h-16h

Programme de la formation :

1er jour :

- évaluation du niveau des stagiaires
- reprise des bases pour parler anglais
- mises en pratique sur des situations de la vie courante
- connaissance du public anglais, américain...
- attitude et démarchage de la clientèle étrangère
- simulation sur la prise de renseignements et l'accueil pour l'activité vélo

2e jour :

- vocabulaire spécifique à l'encadrement cycliste
- simulation sur des séances d'encadrement à vélo
- retour sur les séances : vocabulaire, reformulation...
- utilisation d'outils pour parler anglais (mémo...)
- vocabulaire spécifique sur la sécurité et les secours
- simulation sur la prévention et la gestion d'un accident à vélo

3e jour :

- vocabulaire spécifique à l'enseignement du VTT
- simulation sur des d'apprentissage du VTT
- retour sur les séances : vocabulaire, consignes...
- utilisation d'outils pédagogiques en anglais (carnets d'apprentissage)
- évaluation pédagogique terminale

Evaluation des acquis de formation : Evaluation finale sous forme de mise en situation

Sanction de la formation : une attestation de formation est remise au participant

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation s'adresse aux personnes qui renseignent, accueillent et encadrent à vélo un public étranger en anglais

Etre titulaire ou en cours de formation d'un diplôme d'encadrement cycliste (BEES, BPJEPS ou UCC des activités cyclistes, CQC VTT, CQP EMV...)

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du 2 au 4 mai 2018 à L'Institut de Formation du Vélo – Campus de la Brunerie – 38500 Voiron.

Elle est organisée pour un effectif de 15 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- ✓ Cours théoriques
- ✓ Mise en situation

L'intervenant pour cette formation, Emmanuel LOTH est un formateur spécialiste des activités sportives, touristiques et de loisirs qui vous expliquera les spécificités de chaque clientèle anglophone (américaine, anglaise, australienne...) et vous mettra en situation, sur nos vélos...

Article 5 Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. En fin de journée un temps de bilan oral est prévu avec les participants pour lever les difficultés et ajuster la formation aux attentes. En fin de formation un bilan est remis aux stagiaires sous forme de questionnaire afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés rencontrées.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 420 € Net de Taxe.

L'entreprise s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 126€ (cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).
- le paiement du solde, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous : 294 € à régler à l'issue de la formation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire

Article 8 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.

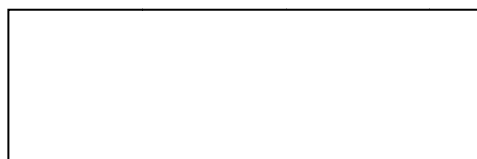
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Voiron, le 13/03/2018

Pour l'entreprise :



Bon pour acceptation
Signature

Pour l'organisme de formation

IFV Institut
de Formation
du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

Bertrand RABATEL



Responsable formation

Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF/APE : 8559A